

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Rendu Exécutoire

Publication et ou Notification

Service : Tourisme
Tél : 04 66 56 10 76
Réf : MB-2025-004

Le 19 JUIL. 2025
Le Directeur Général Adjoint

Objet : Acte de nomination de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson – modificatif à l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 – abrogation de l'arrêté n°2024/0041 du 29 juillet 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté n°2017/0057 du 1er février 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson, modifié par l'arrêté n°2017/1789 du 14 juin 2017,

Vu l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson, modifié par l'arrêté n°2024/0041 du 29 juillet 2024,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 20 juin 2025,

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants pour la saison estivale 2025 pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson,

ARRÊTE

L'arrêté n°2024/0041 du 29 juillet 2024 est abrogé.

L'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 et modifié comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 devient :

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Mélanie GARCIA, régisseur, sera remplacée par MM. Yannick MAIRE et par Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL, Alexiane DELLA-MAGGIORE, Élodie FOUGEROL, en tant que mandataires suppléants.

ARTICLE 2 :

L'article 5 de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 devient :

MM. Yannick MAIRE et Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL, Alexiane DELLA-MAGGIORE, Élodie FOUGEROL mandataires suppléants, ne percevront pas d'indemnité de maniement de fonds.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 demeurent inchangées et restent applicables.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 19 JUIL. 2025

Le président
Christophe RIVENQ



Le régisseur
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Mélanie GARCIA

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Alexiane DELLA-MAGGIORE

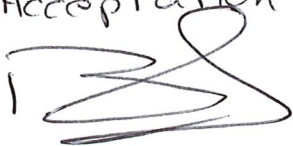
Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Magali BONNET

Vu pour Acceptation



Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Élodie FOUGEROL

Vu pour Acceptation



Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)

M. Yannick MAIRE

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Audrey MISTRAL

Vu pour acceptation

